

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT de la société à responsabilité limitée Haal Verpakkingen B.V. (à nommer ci-après HAAL VERPAKKINGEN), ayant son siège social à (3893 GA) Zeewolde, Marsweg 16;

Article 1 - Généralités

- 1.1 Les présentes Conditions générales (ci-après : les Conditions) s'appliquent à la fourniture par HAAL VERPAKKINGEN d'emballages (échantillons) ainsi qu'à tous les devis, à toutes les commandes et/ou à tous les contrats conclus entre HAAL VERPAKKINGEN et le Client en vue de la vente et de la livraison de produits et/ou de la prestation de services et de leur exécution. Toute dérogation aux ou toute modification des présentes Conditions nécessite une confirmation écrite de la part de HAAL VERPAKKINGEN et ne s'applique qu'au devis/à la commande/au contrat concerné.
- 1.2 Est entendu par « Client » toute personne (morale) à laquelle HAAL VERPAKKINGEN fournit des (échantillons de) produits et/ou des services, y compris les représentants, fondés de pouvoir et/ou ayants droit de cette personne.
- 1.3 Sauf accord écrit de HAAL VERPAKKINGEN, les conditions générales éventuelles du Client n'engagent pas HAAL VERPAKKINGEN.
- 1.4 Si HAAL VERPAKKINGEN a donné son accord écrit à l'application d'une ou plusieurs conditions dérogatoires, les dispositions restantes des présentes conditions générales conservent tous leurs effets.
- 1.5 Si une ou plusieurs clauses des Conditions s'avèrent être nulles et non avenues ou inapplicables, les dispositions restantes conservent tous leurs effets. La clause nulle et non avenue/non applicable est remplacée par une clause conforme aux Conditions.

Article 2 – Contrats et Modifications

- 2.1 HAAL VERPAKKINGEN considérera toute commande placée par le Client comme une offre irrévocable.
- 2.2 HAAL VERPAKKINGEN n'est engagée vis-à-vis du Client par une commande placée par ce dernier que si et pour autant que HAAL VERPAKKINGEN confirme la commande dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après réception de la commande, ou que si HAAL VERPAKKINGEN a commencé à exécuter la commande. HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à refuser une commande sans donner de motifs. En cas de confirmation de commande, HAAL VERPAKKINGEN se réserve formellement le droit de fixer ultérieurement la date de livraison.
- 2.3 La mise à disposition par HAAL VERPAKKINGEN d'un modèle ou d'un emballage (échantillon) au Client ne donne absolument pas naissance à un contrat et ne crée aucune obligation de faire une offre ou un devis ou de conclure un contrat avec le Client. HAAL VERPAKKINGEN décline formellement toute responsabilité au titre de dommages subis du fait de ou en corrélation avec le modèle ou de l'emballage (échantillon) mis à disposition.
- 2.4 Le Client devra communiquer en temps voulu à HAAL VERPAKKINGEN toute modification de la commande souhaitée par lui après son placement. Ces modifications n'engagent HAAL VERPAKKINGEN qu'à condition que HAAL VERPAKKINGEN les ait également confirmées par écrit. En cas de commandes et/ou modifications de leur exécution communiquées oralement ou par téléphone, le Client assume le risque d'une inexécution ou d'une exécution erronée.
- 2.5 Toute modification d'une commande placée par le Client, de toute nature que ce soit, entraînant des coûts supplémentaires par rapport au prix sur lequel le Client pouvait compter sur la base de celui communiqué à l'origine par le HAAL VERPAKKINGEN est à la charge du Client. Si de telles modifications entraînent une réduction des coûts, le Client ne peut cependant faire valoir aucun droit concernant la réduction du prix du marché. HAAL VERPAKKINGEN peut décider de son propre chef que ces modifications résulteront dans un prix du marché inférieur.
- 2.6 Toute modification apportée peut résulter dans le dépassement du délai de livraison indiqué par HAAL VERPAKKINGEN avant les modifications. Ce dépassement ne peut être invoqué au détriment de HAAL VERPAKKINGEN.
- 2.7 Toute commande acceptée par HAAL VERPAKKINGEN ne peut être annulée qu'avec l'autorisation écrite de HAAL VERPAKKINGEN. Dans ce cas, le Client qui a annulé tout ou partie de la commande est tenu de compenser HAAL VERPAKKINGEN pour tous les frais engagés par elle, y compris les frais légitimement encourus dans le cadre de la commande, sans préjudice du droit de HAAL VERPAKKINGEN à stipuler le remboursement de la perte de gain ou de tout autre perte liée à la commande annulée.
- 2.8 HAAL VERPAKKINGEN n'est engagée par des promesses de ou accord avec son ou ses employé(s) que si elle les a confirmés par écrit.
- 2.9 Les parties acceptent les commandes, confirmations de commande et autre correspondance par courriel et /ou fax signés comme une correspondance les engageant également.

Article 3 – Devis et indications de prix

- 3.1 Sauf indication contraire dans le devis, les devis et listes de prix sont sans engagement pour HAAL VERPAKKINGEN.
- 3.2 Les descriptions et prix des devis sont indiqués sous toute réserve et n'ont qu'une valeur approximative. Le Client ne pourra faire valoir aucun droit sur la base d'éventuelles erreurs dans un devis ou sur une liste de prix.
- 3.3 HAAL VERPAKKINGEN remet ses devis sur la base des données et spécifications fournies par le Client. Les devis sont basés sur la production et la livraison dans des délais et des circonstances normaux.
- 3.4 Si un devis comporte une offre sans engagement, cette offre étant acceptée par le Client, HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à révoquer cette offre dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après réception de l'acceptation par le Client.
- 3.5 HAAL VERPAKKINGEN décrit le nombre et la qualité des produits à livrer dans la confirmation de commande et sur les fiches techniques y annexées.
- 3.6 Toutes les commandes sont traitées sur la base des prix en vigueur à la date du placement de la commande. Sauf convention contraire, les prix sont à l'exclusion des frais d'emballage, de transport et de livraison, de la TVA et autres taxes et sont libellés en euros. Le Client n'est autorisé à invoquer une réduction sur le prix qu'après confirmation écrite de HAAL VERPAKKINGEN.

- 3.7 HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à procéder à la modification du prix convenu si une modification des prix du marché et/ou une augmentation des prix de la part de ses fournisseurs ou autres développements tels que modification des coûts des matières premières, des matériaux ou du travail y donnent lieu, ou en cas de mesures des pouvoirs publics, d'inflation, de changement des cours de change, taxes, droits, impôts etc. HAAL VERPAKKINGEN informera le Client dans les meilleurs délais par écrit de toute augmentation de prix.

Article 4 - Livraison

- 4.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 2.2, la date de livraison sera fixée en concertation entre HAAL VERPAKKINGEN et le Client. Toute indication des délais de livraison de la part de HAAL VERPAKKINGEN sera approximative et n'accordera aucune garantie. Le délai de livraison commence à compter du moment où HAAL VERPAKKINGEN dispose de toutes les données nécessaires et où il est satisfait aux conditions d'exécution de la commande.
- 4.2 HAAL VERPAKKINGEN n'est pas en demeure par le seul dépassement du délai de livraison. En cas de délai dû à tout motif, le délai de livraison sera prolongé de la durée de ce retard.
- 4.3 Sauf convention contraire écrite –par exemple dans la confirmation de commande par HAAL VERPAKKINGEN– et nonobstant les dispositions de l'article 8 des présentes conditions, les produits sont considérés comme juridiquement livrés au Client à compter du moment où ils sont prêts à l'expédition ou au transport depuis chez HAAL VERPAKKINGEN ou un tiers auquel HAAL VERPAKKINGEN a fait appel et où le Client en ait été informé par écrit (*Ex-works*, IncoTermes 2010).
- 4.4 Sauf convention contraire, les produits sont transportés aux frais et risques du Client. Le Client est tenu de prendre réception des produits à la date annoncée. En cas de non-respect de cette obligation, HAAL VERPAKKINGEN entreposera ou fera entreposer les produits dans son entrepôt pendant quinze (15) jours ouvrables. Les frais de transport et autres liés à cet entreposage seront à la charge du Client. Au bout de quinze (15) jours ouvrables, HAAL VERPAKKINGEN sera autorisée à disposer entièrement des produits. Le Client sera également ensuite tenu de prendre réception des produits au prix convenu à la demande de HAAL VERPAKKINGEN.
- 4.5 HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à procéder à des livraisons partielles. Toute livraison partielle, ce sous quoi est également entendue la livraison de produits d'une commande composée, peut être facturée séparément. En pareil cas, le paiement devra être effectué conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes Conditions.

Article 5 – Divergences

- 5.1 Tout dessin, illustration, indication de couleurs, motif, mesure et toute autre spécification montré(e) par HAAL VERPAKKINGEN au Client est approximatif/approximative et n'a pas valeur de garantie. Dans le cas où les produits présentent de légères divergences au niveau de la qualité, de la quantité, des couleurs, mesures, motifs ou autres, HAAL VERPAKKINGEN est réputée avoir honoré ses obligations.
- 5.2 Pour ce qui est de la quantité, HAAL VERPAKKINGEN est réputée avoir honoré ses obligations si les divergences n'excèdent pas les marges suivantes :
 - moins de 10 000 unités : 20 % du nombre fixé/par article;
 - 10 000 – 25 000 unités : 15 % du nombre fixé/par article;
 - 25 000 – 100 000 unités : 10 % du nombre fixé/par article;
 - plus de 100 000 unités : 5 % du nombre fixé/par article.

Article 6 – Paiement

- 6.1 Le Client est tenu de procéder au paiement du montant convenu par virement à HAAL VERPAKKINGEN dans un délai de trente (30) jours suivant la date de facturation, sauf convention contraire confirmée dans la confirmation de commande telle que visée à l'article 2.2.
- 6.2 Le paiement est réputé être effectué à la date à laquelle le montant est en possession de HAAL VERPAKKINGEN, ou à laquelle il a été crédité sur le compte de HAAL VERPAKKINGEN.
- 6.3 Le Client renonce à cet égard à tous ses droits de compensation et de suspension.
- 6.4 HAAL VERPAKKINGEN garantit une facturation ponctuelle. Les facturations partielles sont de tout temps autorisées, sauf si exclues par écrit.
- 6.5 En cas de dépassement du délai de paiement convenu sur le fondement du paragraphe 6.1 des présentes Conditions, le Client est de plein droit redevable – sans préjudice des autres droits de HAAL VERPAKKINGEN – d'un intérêt de retard de deux pour cent (2 %) sur le (solde du) montant facturé à compter de la date à laquelle le délai de paiement a été dépassé jusqu'à la date du paiement intégral du montant facturé. HAAL VERPAKKINGEN sera alors autorisée à exiger le paiement immédiat de toutes les factures encore en souffrance et à suspendre toute livraison ultérieure jusqu'au paiement intégral du montant facturé ou jusqu'à constitution d'une sûreté suffisante.
- 6.6 Tous les frais de recouvrement judiciaires et extrajudiciaires engagés par HAAL VERPAKKINGEN en raison du non-respect par le Client de ses obligations de paiement sont à la charge du Client. Ces frais sont fixés à au moins 15 % du montant facturé en souffrance, avec un minimum de 150 €.
- 6.7 Dans le cas où le Client n'honore pas ses obligations de paiement vis-à-vis de HAAL VERPAKKINGEN, HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à suspendre la livraison et toute autre obligation vis-à-vis du Client, toutes les créances de HAAL VERPAKKINGEN sur le Client étant immédiatement exigibles.
- 6.8 HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à compenser toute ses créances sur le Client ou sur des parties liées au Client.
- 6.9 Les paiements effectués par le Client visent de tout temps en premier lieu le règlement de tous les frais et intérêts courus et ensuite celui de la plus ancienne facture en souffrance, quand bien même le Client mentionne que le paiement concerne une facture plus récente.

Article 7 – Emballage et conditionnement

- 7.1 HAAL VERPAKKINGEN assure l'emballage et l'étiquetage des produits à livrer dans le respect des normes en vigueur dans la branche.
- 7.2 Le Client assume lui-même la responsabilité de l'entreposage ou du traitement des matériaux d'emballage vides/utilisés dans le respect des dispositions légales en vigueur à cet égard.
- 7.3 Les emballages utilisés non destinés à un usage unique fournis par HAAL VERPAKKINGEN au Client lors de la livraison des produits restent la propriété inaliénable de HAAL VERPAKKINGEN. Il est interdit au Client d'utiliser l'emballage à d'autres fins que celles du transport et de l'emballage des produits de HAAL VERPAKKINGEN. Le Client retournera l'emballage à HAAL VERPAKKINGEN dès sa première demande.
- 7.4 Si, lors de la livraison des produits, HAAL VERPAKKINGEN utilise des DB Europallets, le Client devra échanger lesdites DB Europallets directement contre des DB Europallets identiques ou semblables. Sont entendues par palettes semblables les palettes décrites dans les prescriptions sur le site www.haal.net. Sauf accord contraire par écrit, dans le cas où le Client ne remplace pas directement les DB Europallets par des palettes identiques ou semblables, HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à porter en compte la valeur neuve desdites DB Europallets au Client.
- 7.5 Pour ce qui est de la restitution de matériaux d'emballage/de conditionnement abîmés ou incomplets, HAAL VERPAKKINGEN est autorisée, à son choix, à porter en compte les frais légitimes de remplacement, de réparation ou de complétion au Client. Dans le cas où HAAL VERPAKKINGEN a porté en compte une consigne pour les emballages, elle est autorisée à retenir ces coûts à créditer sur la consigne et à recouvrer les frais supplémentaires sur le Client si nécessaire.

Article 8 - Réserve de propriété

- 8.1 Toutes les marchandises livrées et restant à livrer sont la propriété exclusive de HAAL VERPAKKINGEN jusqu'au règlement intégral de toute créance actuelle ou future de HAAL VERPAKKINGEN sur le Client, dont en tout cas les créances citées au paragraphe 2 de l'article 92 du livre 3^{ème} du Code civil néerlandais.
- 8.2 Tous les accessoires, dont les outils et matrices, utilisés par le Client dans le cadre du contrat sont et restent la propriété de HAAL VERPAKKINGEN, même lorsque le Client y a apporté une contribution. La réserve de propriété prévue au présent article s'applique par analogie à ces accessoires.
- 8.3 En cas de traitement ou de confusion de produits livrés sous réserve de propriété avec d'autres produits, HAAL VERPAKKINGEN acquiert en principe la copropriété des produits nés du traitement ou de la confusion. En cas de traitement, l'étendue de la copropriété est définie sur la base du rapport entre la valeur des produits livrés sous réserve de propriété et de la valeur des produits réalisée par le traitement, et, en cas de confusion, sur la base du rapport entre la valeur des produits livrés sous réserve de propriété et de la valeur des produits utilisés avant la confusion. Dans le cas où le Client acquiert l'entière propriété, il transfère dès ce moment la copropriété au prorata des valeurs visées plus haut à HAAL VERPAKKINGEN et détient les marchandises gratuitement pour le compte de HAAL VERPAKKINGEN. Les produits formés par traitement ou par confusion ne peuvent être revendus que pour autant qu'il ne s'agisse pas de la partie livrée sous réserve de propriété par HAAL VERPAKKINGEN.
- 8.4 Tant que le Client n'est pas devenu propriétaire des marchandises, il lui est interdit de les engager ou d'accorder quelque droit à des tiers sur lesdites marchandises. Le Client s'engage à collaborer, à la première demande de HAAL VERPAKKINGEN, à la constitution d'un droit de gage sur ses créances actuelles ou futures sur ses propres clients au titre de sa livraison à eux des marchandises.
- 8.5 En cas de saisie par des tiers des produits livrés, ou en cas de mise sous tutelle ou faillite du Client, le Client est tenu de communiquer immédiatement par écrit que les produits sont grevés d'une copropriété au bénéfice de HAAL VERPAKKINGEN, à peine d'une pénalité directement exigible de 5000 € ou –en cas de prix plus élevé– du montant du prix d'achat des produits. La pénalité est sans préjudice d'obligations (de dommages-intérêts) éventuelles du Client.
- 8.6 Le Client est tenu de conserver les marchandises livrées sous réserve de propriété avec le soin nécessaire et de façon à ce qu'elles soient reconnaissables comme appartenant à HAAL VERPAKKINGEN. Le Client se charge d'assurer dûment les produits contre entre autres, le vol, la dégradation et la perte.
- 8.7 HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à reprendre les marchandises livrées sous réserve de propriété qui sont encore présentes chez l'acheteur si l'acheteur est en demeure d'honorer ses obligations de paiement, ou s'il fait face ou risque de faire face à des difficultés de paiement. Le Client accordera de tout temps à HAAL VERPAKKINGEN un accès à ses terrains et immeubles en vue de l'inspection des marchandises et/ou de l'exercice des droits de HAAL VERPAKKINGEN.
- 8.8 Les clauses susvisées sont sans préjudice des autres droits de HAAL VERPAKKINGEN.
- 8.9 Pour les Clients établis en Belgique, au lieu des dispositions de l'article 8.1, en cas de non-paiement à la date d'échéance, la vente par HAAL VERPAKKINGEN sera annulée de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Les marchandises sont la propriété de HAAL VERPAKKINGEN jusqu'au règlement intégral du prix. Le Client assume tous les risques et périls. Les acomptes éventuellement payés restent acquis par HAAL VERPAKKINGEN au titre du remboursement de pertes éventuelles en cas de revente. Les paragraphes 2 à 8 du présent article s'appliquent par analogie.
- 8.10 Pour les clients établis en Allemagne, au lieu des dispositions des paragraphes 1 à 8, la réserve de propriété prévue aux paragraphes 11 à 16 du présent article est applicable.
- 8.11 Das Eigentum an den gelieferten Waren bleibt zur Sicherung aller Ansprüche, die der HAAL VERPAKKINGEN aus der gegenwärtigen und künftigen Geschäftsverbindung bis zum Ausgleich aller Salden gegen den Abnehmer und seine Konzerngesellschaften zustehen, vorbehalten. Unser Eigentum erstreckt sich auf die durch Verarbeitung der Vorbehaltsware entstehende

neue Sache. Der Abnehmer stellt die neue Sache unter Ausschluss des eigenen Eigentumserwerbs für HAAL VERPAKKINGEN her und verwahrt sie für HAAL VERPAKKINGEN. Hieraus erwachsen ihm keine Ansprüche gegen HAAL VERPAKKINGEN.

- 8.12 Vorbehaltsware mit Waren anderer Lieferanten, deren Eigentumsrechte sich ebenfalls an der neuen Sache fortsetzen, erwirbt HAAL VERPAKKINGEN zusammen mit diesem Lieferanten – unter Ausschluss eines Miteigentumserwerbs des Abnehmers – Miteigentum an der neuen Sache, wobei das Miteigentumsanteil der HAAL VERPAKKINGEN dem Verhältnis des Rechnungswertes der Vorbehaltsware der HAAL VERPAKKINGEN zu dem Gesamtwert aller mitverarbeiteten Vorbehaltswaren entspricht.
- 8.13 Der Abnehmer tritt uns seine Forderungen aus der Veräußerung von Vorbehaltswaren aus gegenwärtigen und künftigen Warenlieferungen der HAAL VERPAKKINGEN mit sämtlichen Nebenrechten im Umfang des Eigentumsanteils der HAAL VERPAKKINGEN zur Sicherung ab.
- 8.14 Bei der Verarbeitung im Rahmen eines Werkvertrages wird die Lohnforderung in Höhe des anteiligen Betrages der Rechnung der HAAL VERPAKKINGEN für die mitverarbeitete Vorbehaltsware schon jetzt an uns abgetreten. Solange der Abnehmer seinen Verpflichtungen aus der Geschäftsverbindung mit der HAAL VERPAKKINGEN ordnungsgemäß erfüllt, darf er über die in dem Eigentum der HAAL VERPAKKINGEN stehende Ware im ordentlichen Geschäftsgang verfügen und die an HAAL VERPAKKINGEN abgetretenen Forderungen selbst einziehen.
- 8.15 Bei Zahlungsverzug oder begründeten Zweifeln an der Zahlungsfähigkeit oder Kreditwürdigkeit des Abnehmers ist HAAL VERPAKKINGEN berechtigt, die abgetretenen Forderungen einzuziehen und die Vorbehaltsware zurückzunehmen.
- 8.16 Scheck-/ Wechselzahlungen gelten erst nach Einlösung der Wechsel durch den Abnehmer als Erfüllung.

Article 9 – Obligations du Client

- 9.1 Le Client fera en sorte que HAAL VERPAKKINGEN puisse disposer en temps voulu de toutes les données nécessaires à l'exécution du contrat et des spécifications pertinentes applicables au contrat concerné.
- 9.2 En cas de retard du début ou de la poursuite de l'exécution du contrat dû à des facteurs imputables au Client, les dommages et frais en découlant pour HAAL VERPAKKINGEN seront assumés par le Client.

Article 10 – Tiers

- 10.1 HAAL VERPAKKINGEN est autorisée, si elle est d'avis qu'il y a lieu, à faire appel à des tiers au nom et aux frais du Client en vue de l'exécution du contrat, ou si ceci découle du contrat.
- 10.2 Le Client se porte garant de la qualité des produits et services des tiers auquel il fait appel.

Article 11 – Réclamations

- 11.1 Le Client est tenu de soumettre les produits à un examen détaillé quant à leur conformité au contrat directement après leur réception. Si le Client est d'avis que les produits livrés ne sont pas conformes au contrat, il doit introduire une réclamation écrite et dûment motivée dans un délai de huit (8) jours suivant réception des produits. En cas de réclamations dont le motif ne peut être légitimement découvert dans le délai stipulé, un délai de huit (8) jours après le moment auquel ce motif aurait pu être raisonnablement découvert sera observé. Nonobstant les dispositions précédentes, HAAL VERPAKKINGEN n'acceptera aucune réclamation faite après un délai de quatorze (14) jours suivant la livraison des produits par HAAL VERPAKKINGEN. Les dispositions non conformes aux prescriptions susmentionnées ne seront pas prises en compte et le Client sera réputé avoir accepté le produit.
- 11.2 Tout droit de réclamation sera échu si le Client apporte lui-même ou fait apporter des modifications ou des transformations aux produits, si ces produits sont utilisés pour d'autres fins industrielles que celle à laquelle ils sont destinés ou sont traités ou entretenus de manière négligente ou incompétente. Le Client ne peut déposer que des réclamations concernant des produits se trouvant dans l'état dans lequel ils ont été livrés.
- 11.3 Toute réclamation relative à un ou plusieurs produits livrés est sans préjudice des obligations (de réception et de paiement) du Client concernant les autres produits livrés ou à livrer par HAAL VERPAKKINGEN.
- 11.4 De légères divergences de produits telles que visées à l'article 5 ne constituent pas un motif de réclamation.
- 11.5 Dans le cas où les produits livrés par HAAL VERPAKKINGEN présentent un ou plusieurs défauts, le Client permet à HAAL VERPAKKINGEN de remédier à ce ou à ces défauts en réparant ou en remplaçant le produit. En cas de divergence entre HAAL VERPAKKINGEN et le Client concernant la conformité des produits, les parties viseront à parvenir à un accord à l'amiable. Si un accord à l'amiable s'avère impossible, les parties feront appel à un expert indépendant à désigner en concertation entre HAAL VERPAKKINGEN et le Client. Les frais sont à la charge de la partie (majoritairement) la moins diligente.

Article 12 – Retour des produits livrés

- 12.1 Les produits envoyés par HAAL VERPAKKINGEN au Client ne peuvent être retournés à HAAL VERPAKKINGEN qu'avec son autorisation écrite et sous les conditions à stipuler par HAAL VERPAKKINGEN.
- 12.2 Les frais de retour des produits envoyés par HAAL VERPAKKINGEN au Client sont à la charge du Client, à l'exception des frais de retour de produits dont il a été établi qu'ils sont affectés de défauts et/ou des vices dont HAAL VERPAKKINGEN est responsable.

Article 13 – Responsabilité

- 13.1 HAAL VERPAKKINGEN n'a à répondre vis-à-vis du Client que des dommages découlant directement (dommages directs) d'un dol ou d'une faute grave de HAAL VERPAKKINGEN.
- 13.2 La responsabilité de HAAL VERPAKKINGEN n'est en aucun cas engagée pour :

- les dommages indirects, dont, sans y être limité : les dommages d'exploitation, consécutifs ou de retard du Client, quelle que soit leur cause. Le Client est tenu de s'assurer contre de tels dommages si nécessaire ;
 - les dommages nés d'un acte ou d'une négligence du Client ou de tiers, en infraction avec que des instructions communiquées par HAAL VERPAKKINGEN ou en infraction avec la commande et les conditions ;
 - les dommages, de toute nature que ce soit, nés du fait de ou suite à la mise en service des produits livrés, ou de leur traitement, incorporation ou livraison à des tiers par le Client, ou nés du fait de ou suite à des produits que le Client a fait mettre en service livrer, traiter, incorporer ou livrer à des tiers.
 - les dommages nés d'un acte ou d'une négligence de tiers, dont les sous-traitants auxquels HAAL VERPAKKINGEN a fait appel.
- 13.3 La responsabilité de HAAL VERPAKKINGEN est de tout temps limitée au montant que l'assureur est disposé à virer dans le cas concerné. Dans le cas où l'assureur ne procède à aucun virement, la responsabilité de HAAL VERPAKKINGEN est de tout temps limitée à un maximum de 50 % du montant facturé HT de ce qui est concerné par la responsabilité.
- 13.4 Le Client est tenu de garantir et de dédommager HAAL VERPAKKINGEN de toute demande de dommages-intérêts de tiers à HAAL VERPAKKINGEN concernant la mise en œuvre du contrat, sauf dol ou faute lourde de HAAL VERPAKKINGEN. De plus, le Client est tenu de garantir et de dédommager HAAL VERPAKKINGEN de toute demande de tiers liée à ou découlant de l'utilisation par le Client des produits livrés ou des services fournis par HAAL VERPAKKINGEN.
- 13.5 Tout employé de HAAL VERPAKKINGEN éventuellement mis en cause peut invoquer les clauses du présent article comme s'il était partie au contrat conclu entre HAAL VERPAKKINGEN et le Client.

Article 14 – Droits de propriété intellectuelle et industrielle

- 14.1 HAAL VERPAKKINGEN se réserve tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle pour les devis émis par elle, ainsi que pour les dessins, programmes, descriptions, produits, modèles et autres réalisés ou remis par elle, et pour toute information les concernant ou sur laquelle ils sont basés.
- 14.2 Le Client garantit que ce qui est visé à l'article 15.1, sauf en cas de nécessité pour l'exécution du contrat, ne pourra être reproduit, publié, entreposé ou utilisé qu'avec l'autorisation écrite de HAAL VERPAKKINGEN.
- 14.3 Tous les signes, logos, étiquettes et assimilés, protégés ou non par un droit de propriété intellectuelle ou industrielle se trouvant sur ou dans des produits livrés par HAAL VERPAKKINGEN ne pourront être modifiés, retirés du produit, imités ou utilisés pour d'autres produits par le Client qu'avec l'autorisation de HAAL VERPAKKINGEN.

Article 15 – Constitution de sûretés

- 15.1 Si HAAL VERPAKKINGEN a des motifs fondés de penser que le Client n'honorera pas les obligations découlant pour lui du contrat, le Client est tenu de constituer, à la première demande du HAAL VERPAKKINGEN, une sûreté satisfaisante en vue de l'acquittement intégral de toutes les créances que HAAL VERPAKKINGEN peut faire valoir contre lui concernant les contrats exécutés ou restant à exécuter partiellement ou entièrement dans des modalités indiquées par HAAL VERPAKKINGEN.

Article 16 – Délais d'échéance

- 16.1 Les créances (judiciaires) du Client sur HAAL VERPAKKINGEN arrivent à échéance 12 mois après la date à laquelle le Client en a eu connaissance ou était légitimement supposé en connaître l'existence si ladite créance (judiciaire) n'avait pas été communiquée à HAAL VERPAKKINGEN.
- 16.2 En cas de réclamation telle que prévue à l'article 11.1, toutes les demandes (judiciaires) relatives à une objection écrite s'échoient quatre (4) mois après réception de l'objection écrite si la créance (judiciaire) concernée n'a pas fait l'objet d'une ouverture de demande judiciaire.

Article 17 – Suspension, résiliation, force majeure

- 17.1 Si HAAL VERPAKKINGEN a des motifs fondés de penser que le Client ne s'exécutera pas vis-à-vis d'elle et/ou si le Client n'honore pas en quelque manière l'une ou l'autre de ses obligations vis-à-vis de HAAL VERPAKKINGEN, ainsi qu'en cas de modification ou de suppression de la limite de crédit, de demande de sursis de paiement, d'obtention d'un sursis (provisoire) de paiement, de saisie conservatoire ou exécutoire contre le Client, de demande, déclaration ou demande judiciaire de faillite/liquidation judiciaire, faillite, liquidation ou arrêt de tout ou partie de l'entreprise du Client, HAAL VERPAKKINGEN, est autorisée, sans qu'une mise en demeure écrite ou une intervention judiciaire ne soit nécessaire, sans préjudice des droits lui échéant et sans être redevable de dommages-intérêts :
- suspendre le contrat jusqu'au paiement intégral de tous les montants dont le Client est débiteur envers HAAL VERPAKKINGEN ou jusqu'à constitution d'une sûreté suffisante ; et/ou
 - suspendre toutes ses propres obligations de paiement ; et/ou
 - procéder à la résiliation totale ou partielle de tout contrat avec le Client ;
- le tout sans préjudice de l'obligation pour le Client de paiement des produits déjà livrés et/ou des services déjà fournis et sans préjudice de tous autres droits de HAAL VERPAKKINGEN, dont le droit aux dommages-intérêts.
- 17.2 En cas d'empêchement de la part de HAAL VERPAKKINGEN d'exécution du contrat suite à un événement de force majeure, HAAL VERPAKKINGEN est autorisée à suspendre l'exécution du contrat sans intervention judiciaire ou à procéder à la résiliation totale ou partielle du contrat sans être tenue à quelques dommages-intérêts.
- 17.3 Si l'empêchement d'exécution du contrat suite à un événement de force majeure de la part de HAAL VERPAKKINGEN ne concerne qu'une partie du contrat, toutes les autres obligations (de prise de réception et de paiement) du Client vis-à-vis de la partie déjà exécutée du contrat conservent tous leurs effets.
- 17.4 Il est question de force majeure en cas de toute circonstance indépendante de la volonté de HAAL VERPAKKINGEN suite à laquelle l'exécution du

contrat est empêchée durablement ou temporairement, ainsi que, pour autant que non déjà compris, en cas de guerre, risque de guerre, guerre civile, émeutes, grève, incendie, absentéisme excessif du personnel de HAAL VERPAKKINGEN et tout autre incident dans l'entreprise de HAAL VERPAKKINGEN et de ses fournisseurs. Il est également question de force majeure si un fournisseur chez lequel HAAL VERPAKKINGEN achète des produits relatifs à l'exécution du contrat avec le Client reste en demeure de s'exécuter ponctuellement et/ou correctement.

Article 18 – Cession de droits et obligations

- 18.1 Il est interdit au Client de céder les droits et/ou obligations découlant pour lui de quelque contrat avec HAAL VERPAKKINGEN ou de les utiliser à titre de sûreté pour des créances de tiers sans autorisation écrite et préalable de HAAL VERPAKKINGEN.

Article 19 – Obligation de secret

- 19.1 HAAL VERPAKKINGEN et le Client visent à conserver le secret concernant les informations confidentielles échangées entre eux. Toute information doit être communiquée comme telle ou est confidentielle lorsque ceci découle logiquement de sa nature.
- 19.2 Si, suite à une disposition légale ou à une décision judiciaire, HAAL VERPAKKINGEN est tenue de communiquer une information (confidentielle), le Client ne peut faire valoir de droit à des dommages-intérêts, au dédommagement ou à la résiliation.

Article 20 – Droit applicable, juridiction compétente

- 20.1 Les présentes Conditions, ainsi que tout rapport juridique entre HAAL VERPAKKINGEN et le Client est régi par le droit néerlandais, à l'exception des articles 8.11 à 8.16, qui sont régis par le droit allemand. L'application de la Convention de Vienne est formellement rejetée.
- 20.2 Sauf disposition légale contraire et impérative, en première instance, la juridiction du tribunal de grande instance d'Amsterdam sera exclusivement compétente à connaître des litiges éventuellement nés de quelque contrat (ou de son exécution) conclus entre HAAL VERPAKKINGEN et le Client, ainsi que des litiges concernant (chaque disposition des) présentes Conditions, également pour obtenir des dispositions provisoires. Pour ce qui est des litiges entre HAAL VERPAKKINGEN et les Clients établis en Allemagne, la juridiction allemande du lieu de résidence du Client sera également compétente.

Article 21 – La version néerlandaise fait foi

- 21.1 En cas de conflit entre une traduction et la version néerlandaise des présentes conditions générales, la version néerlandaise fera foi.

Article 22 – Dépôt

- 22.1 Les présentes conditions sont déposées à la Chambre de Commerce de la région Gooi-, Eem- en Flevoland à Almere sous le numéro 39089605.